

Iris

Pourquoi

Iris ?



Lors de la commission d'infractions dans les transports en commun, malgré une population souvent dense, il est très rare que les victimes puissent retrouver les témoins qui pourraient appuyer leur plainte. Le manque de preuve dissuade donc souvent les victimes de déposer plainte.

Avec Iris:

- ✓ On mobilise les témoins
- ✓ On facilite le recueil des preuves
- ✓ On encourage les victimes à déposer plainte

Iris, c'est quoi ?



Iris, c'est notre solution pour lutter contre les infractions dans les transports en commun. Cette **application mobile gratuite** met en relation témoins et victimes, *a posteriori* de la commission de l'infraction.



Pendant l'infraction, témoins et victimes subissent **un stress intense** qui les empêche d'avoir les bons réflexes. Iris intervient a posteriori, lorsque le stress retombe, pour que tous puissent faire le bon choix.



Nous faisons le pari qu'aider les victimes et les témoins à reprendre leurs rôles d'acteurs entraînera une **collectivisation du sentiment de sécurité**.

Iris, ça fonctionne comment ?

- Les identifiants anonymes des utilisateurs à proximité sont échangés en continu, via Bluetooth ;
- La victime lance un signalement décrivant l'infraction (lieu, heure, mode opératoire) ;
- L'application isole les utilisateurs croisés par la victime à l'heure indiquée (sur le même principe que Tous Anti-Covid) ;
- Le témoin reçoit le signalement et confirme avoir assisté à l'infraction ;
- Le témoin consent à ce que ses données soient traitées par l'application de manière sécurisée ;
- Un acteur de la procédure pénale à qui Iris a délivré les données recontacte ultérieurement le témoin.

Plan d'action

